

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2024/029**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 25

**SÉANCE EN DATE DU 27 FÉVRIER 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 13 : CONCOURS : « DÉCORATION DES HÔTELS À INSECTES » PAR LES CLASSES DES ECOLES DE SARRALBE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire, qui explique qu'un concours sur le thème de « la décoration des hôtels à insectes » sera organisé dans les écoles de Sarralbe.

Sa finalité est de promouvoir la connaissance de la biodiversité présente dans notre commune et plus particulièrement la découverte du monde des insectes auprès des élèves des classes maternelles et élémentaires de Sarralbe.

Ce concours est ouvert à toutes les classes des écoles maternelles et élémentaires de Sarralbe. La participation à ce concours est gratuite. Les hôtels à insectes serviront de support aux travaux de décoration et les dessins seront à réaliser par la classe avec pour thème les insectes.

Chaque classe de l'école décorera un hôtel à insectes.

Les œuvres devront être réalisées par les élèves eux-mêmes ! avec uniquement des matériaux recyclables comme le bois, de la terre cuite, etc.. Pour les dessins extérieurs, les enfants devront utiliser de préférence une peinture résistante à l'eau.

Les hôtels à insectes seront installés à l'entrée du parc François Mitterrand sur la souche devant le parking.

Un prix sera décerné par catégorie, à savoir : un prix pour les cycles 1 (maternelles), un deuxième pour les cycles 2 (CP, CE1, CE2) et enfin un troisième pour les cycles 3 (CM1, CM2). Soit au total 3 prix pour 3 classes.

Toutes les classes participeront à un vote en mairie ou directement à l'école « du plus bel hôtel à insectes ». Les élèves ne pourront pas voter pour leur hôtel à insectes. Des isolements et des urnes seront mises à disposition par la commune pour les votes.

Calendrier du concours :

- la mise à disposition des hôtels à insectes se fera à partir du lundi 11 mars 2024.
- vote des élèves pour le plus beau dessin aura lieu en mairie ou à l'école dans la semaine du 13 au 17 mai 2024.
- la remise des prix se fera sous le préau de l'école Robert Schuman ou en mairie, vendredi 31 mai 2024.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- de valider le concours de décoration des hôtels à insectes,
- de fixer les prix comme suit :
  - un prix pour les maternelles
  - un prix pour les cycles 2 (CP, CE1, CE2)
  - un prix pour les cycles 3 (CM1, CM2)

sous la forme d'un montant de 200 € par prix qui sera versé à la coopérative de l'école scolaire.

- de prendre en charge les frais annexes à l'organisation de cette manifestation, à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel pour les animations, frais de repas, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation,

- de prendre acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal de 2024.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 1<sup>er</sup> mars 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 29 février 2024  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

